



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1349**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-12989- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET
SITES CÉZANNIENS**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, M. Jacques GARCON, Mme Sophie JOISSAINS, M. Francis TAULAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



09.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Département Services aux Publics -
Développement Touristique et International
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Victor TONIN

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET
SITES CÉZANNIENS - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Depuis une délibération de 1995, renouvelée le 17 décembre 1998, l'Office Municipal de Tourisme est gestionnaire de certains équipements municipaux.

Nous avons également, par délibération en date du 12 juin 1997, décidé de lui confier la gestion de l'Atelier Cézanne.

Par la suite, l'Office Municipal de Tourisme a été désigné par convention (délibération n° 2005.1303 du 7 novembre 2005), gestionnaire des deux sites cézanniens de Bibémus et du Jas de Bouffan, afin de garantir des conditions de sécurité et de professionnalisme. L'unité de gestion des différents sites cézanniens présente évidemment un intérêt certain.

Les tarifs d'utilisation des équipements et sites sont établis par le gestionnaire, selon les prix pratiqués sur le marché en visant à se rapprocher de l'équilibre global de gestion et sont soumis à l'approbation de la Ville. Ils sont fondés sur le type de salle louée et de prestations offertes.

Les gratuités ou réductions de tarifs ne sont accordées que par le Conseil Municipal. En ce qui concerne les salles, il s'agit de demandes présentées par des associations, des services municipaux ou par des structures paramunicipales concernant principalement des animations à caractère social, festif, humanitaire ou œuvrant dans le domaine du développement économique. Habituellement, les associations bénéficient de la gratuité pour la tenue de leur assemblée générale annuelle, ainsi que pour l'organisation d'une manifestation dans l'année. Une perception forfaitaire minimale correspondant aux frais de remise en état de la salle peut être ponctuellement appliquée.

En ce qui concerne les sites cézanniens, une double tarification est appliquée, l'une concernant les carrières de Bibémus et l'autre concernant l'Atelier Cézanne et la Bastide du Jas de Bouffan.

Pour ces deux derniers sites, l'accès demeure gratuit pour les moins de 13 ans, les Rmistes et demandeurs d'emplois, la presse, les professionnels des Musées (carte ICOM) et les handicapés. La gratuité pour les scolaires est accordée sur les trois sites cézanniens.

Aussi, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **RECONDUIRE** pour 2011, les tarifs actuels de location des salles municipales, des entrées et visites guidées de sites cézanniens et du forfait " privatisation des sites cézanniens ", sur la base des montants précisés en annexe.

**2010.1349 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - TARIFS DE LOCATION DES SALLES
ET SITES CÉZANNIENS**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

OFFICE DE TOURISME
CENTRE DE CONGRES

TARIFS DE LOCATION 2011
TARIF HORS TAXES

	REZ DE CHAUSSEE		ENSEMBLE DU BÂTIMENT		
* Journée	2 250 €		3 500 €		
	CEZANNE	STE VICTOIRE	FORBIN	PICASSO	MILHAUD
* ½ journée : (de 8h à 14h ou de 12h à 18h)	1 200 €	400 €	300 €	350 €	400 €
* journée : (de 8h à 18h)	2 200 €	700 €	500 €	550 €	700 €
* soirée : (de 18h à 00h00)	1 400 €	500 €	400 €	450 €	500 €
* repas / cocktail		450 €	350 €	400 €	450 €

AUTRES PRESTATIONS:	
* installation / répétition	50% du tarif de base
* Heure supplémentaire au-dela de l'horaire de location forfaitaire	300 € par heure au-delà d'une heure supplémentaire
* Local traiteur	300 €

Le tarif de base de la location comprend :

- * la mise à disposition d'un technicien et l'équipement de base de l'installation.
- * la configuration selon la demande de l'utilisateur (dans la limite du mobilier de la salle).
- * le nettoyage de base.

TOUTE AUTRE PRESTATION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE SUR DEVIS

OFFICE DE TOURISME
SALLE DES FÊTES DE PUYRICARD

TARIFS DE LOCATION 2011 TTC

	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITÉ DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTÈRE SOCIAL / COLLECTIVITÉS
* Salle seule ½ journée:	460 €	250 €	150 €
* journée ou soirée :	760 €	390 €	250 €
* Mise en place ½ journée :	90 €	45 €	35 €
* journée ou soirée	150 €	75 €	50 €

AUTRES PRESTATIONS	
* Concours ,tests, examen par ½ journée	200 €
* Heure supplémentaire au-delà de 2 heures du matin	10% tarif de base
* Mise à disposition local traiteur	75 €
* Supplément nettoyage selon utilisation :	150 €
* Perception forfaitaire minimale :	150 €

Ces prestations, quelle que soit la nature de l'utilisateur, feront l'objet d'une facturation à tarif plein.

Le tarif de base de location de la salle comprend:

- * **la présence d'un agent de service.**
- * **la mise à disposition de l'équipement de base de l'installation.**
- * **la configuration selon la demande de l'utilisateur (dans la limite du mobilier de la salle).**
- * **le nettoyage de base.**

TOUTE AUTRE PRESTATION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE SUR DEVIS.

OFFICE DE TOURISME
SALLE DES FÊTES DES PLATANES

TARIFS DE LOCATION 2011 TTC

	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITÉ DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTÈRE SOCIAL / COLLECTIVITÉS
* Forfait horaire à l'année	12 €	10 €	7 €
* Salle seule ½ journée :	240 €	150 €	110 €
* journée ou soirée :	495 €	300 €	205 €
* Mise en place ½ journée :	75 €	35 €	30 €
journée ou soirée :	105 €	50 €	45 €

AUTRES PRESTATIONS	
Supplément nettoyage selon utilisation :	75 €
* Perception forfaitaire minimale :	15 €

Cette prestation, quelle que soit la nature de l'utilisateur, fera l'objet d'une facturation à tarif plein.

Le tarif de base de location de la salle comprend:

- * **la présence d'un agent de service.**
- * **la mise à disposition de l'équipement de base de l'installation.**
- * **la configuration selon la demande de l'utilisateur (dans la limite du mobilier de la salle).**
- * **le nettoyage de base.**

TOUTE AUTRE PRESTATION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE SUR DEVIS.

OFFICE DE TOURISME
ESPACE UGHETTI LUYNES

TARIFS DE LOCATION 2011 TTC

	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITÉS DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTÈRE SOCIAL / COLLECTIVITÉS
* Salle seule ½ journée :	460 €	250 €	150 €
* journée ou soirée :	760 €	390 €	250 €
* Mise en place ½ journée :	90 €	45 €	35 €
journée ou soirée :	150 €	75 €	50 €
* Forfait horaire de la salle de danse	12 €/H	10 €/H	7 €/H

AUTRES PRESTATIONS	
* Concours ,tests, examen par ½ journée	200 €
* Heure supplémentaire au dela de 2 heures du matin	10% du tarif de base
* Mise à disposition de l' espace extérieur :	150 €
* Mise à disposition de l' espace traiteur:	75 €
*Supplément nettoyage selon utilisation:	230 €
* Perception forfaitaire minimale :	150 €

Ces prestations, quelle que soit la nature de l'utilisateur, feront l'objet d'une facturation à tarif plein.

Le tarif de base de location de la salle comprend:

- * **la présence d'un agent de service.**
- * **la mise à disposition de l'équipement de base de l'installation.**
- * **la configuration selon la demande de l'utilisateur (dans la limite du mobilier de la salle).**
- * **le nettoyage de base.**

TOUTE AUTRE PRESTATION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE SUR DEVIS.

**OFFICE DE TOURISME
SALLE DES FÊTES DES MILLES**

TARIFS DE LOCATION 2011 TTC

	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITÉS TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS/ COLLECTIVITÉS	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTÈRE SOCIAL
* CUISINE	250 €	125 €	75 €
*SALLE POLYVALENTE	250 €	125 €	75 €
*ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES	12 €/H	7 €/H	4 €/H

Délibération

Tarifs droits d'entrée 2011 sites de Cézanne

Le Comité de Direction autorise l'Office de Tourisme à percevoir les droits d'entrée suivants sur les sites de l'atelier Cézanne, du Jas de Bouffan et des carrières de Bibémus

Individuels	Plein tarif	5,50 euros	
	Tarif réduit	2 euros	13-25 ans
	Gratuit	0 euro	< 13 ans Rmistes Demandeurs d'emploi Presse (sur présentation de la carte) I.CO.M (sur présentation de la carte) Handicapés Guide conférencier (sur présentation de la carte)
	Réduit Pass Cézanne (3 sites)	12 euros	
	Réduit Pass Cézanne (3 sites)	10 euros	Tarif "grossiste" accordé aux prof. du tourisme et intermédiaires
	Réduit (monosite)	4 euros	Tarif "grossiste" accordé aux prof. du tourisme et intermédiaires
	Groupes > 15p.	Plein tarif	4 euros
Tarif réduit		2 euros	Groupe accompagné d'un guide O.T. d'Aix
Gratuité		0 euro	1 personne pour 15 payantes Groupe scolaire jusqu'au lycée inclus
Supplément langue		30 euros	Groupe hors contrat annuel
Atelier de peinture		2 euros	

TARIFS 2011
« FORFAIT PRIVATISATION DES SITES DE CEZANNE »

Mise à disposition de l'atelier de Cézanne :

Juillet et août :	800 € HT de 15 à 50 personnes 1 500€ HT au-delà de 50 personnes
Autres périodes de l'année :	500 € HT de 15 à 50 personnes 1 000€ HT au-delà de 50 personnes

Mise à disposition de la Bastide du Jas de Bouffan :

800€ HT pour les petits-déjeuners
1 500€ HT pour les déjeuners
3 000€ HT pour les soirées

Mise à disposition des carrières de Bibémus : 5 000€ HT/jour

Un tarif réduit de 50% est applicable aux partenaires de l'Office Municipal de Tourisme.